

Le 2. 1. 1730, l'Hospice des orphelins à Luxembourg se constitua une rente de 70 fl à 20 sols pièce, en prêtant 1120 fl. (= 1844 fr. or) au marchand G. Lapayrade. Remboursant ladite somme le 1er juin de la même année, Joseph Ransonnet était subrogé à l'orphelinat. De son côté le débiteur s'acquitta de sa dette le 26 juillet suivant. ³⁾

Le 29. 11. 1740 le magistrat de la ville de Luxembourg proposa comme justiciers Joseph Ransonnet et Henri François. C'est Ransonnet qui fut désigné pour cette charge par les treize maîtres des métiers. ^{*})

Trois ans plus tard, et cela pendant les années 1743 et 1744, il remplissait la charge de baumaitre. Choisi alternativement parmi les membres du magistrat et le corps de la bourgeoisie, le baumaitre exerçait des fonctions qui correspondaient à celles de notre receveur communal. ⁴⁾

Le nom de Joseph Ransonnet se retrouve en 1752, quand le porteur en est titulé directeur des bois de chauffage. C'était à une époque où Ransonnet, chargé de la gestion des affaires concernant le «Baumbusch», contribuait à augmenter les revenus déjà importants que la baumaitrie retirait de ses biens-fonds et rentes foncières. D'après le registre ad hoc, il fut alloué à Ransonnet pour ladite année 1244 fl 7 sols 6 deniers (2050 fr. or) pour «la façon» et le transport de 624 cordes de bois et de 23400 fagots, y compris le salaire des ouvriers qui travaillaient au magasin. Le même registre indique que «le marchand Joseph Ransonnet» reçut 280 fl pour intérêts d'un capital de 2.000 écus (9220 fr. or), avancé le 20. 3. 1743 à la Ville par le sieur Joset. ⁵⁾

Joseph Ransonnet qui, avec les Pescatore (v. fasc. II) et les Berchem, comptait parmi les marchands les plus riches de la Ville, ⁶⁾ décéda le 20. 6. 1758. ⁷⁾

Marie Scheffer, qui était la soeur de Henri, 79^{me} abbé de St-Maximin, avait convolé en lèrs noces (1713) avec Pierre Mathieu, décédé sans laisser de descendants.

A son second mari, Joseph Ransonnet, elle donna 9 enfants: ⁸⁾ Marie-Jeanne (* 1719 **); Madeleine (* 1721); Marie-Josèphe (* 1723) qui épousa en 1768 Gaston Gravelin, veuf d'Elisabeth Perrard; Marie-Josèphe

^{*}) Lorsque, en 1776, le Procureur général du Conseil provincial fit des objections lors de l'élection «d'un étranger» aux fonctions de justicier, le magistrat répondit que dans les cas où le proposé avait acquis le droit de bourgeois en payant la taxe et en prêtant le serment prévus, «il n'y a jamais eu de différence d'entre un bourgeois régnicole et un étranger.» Pour démontrer la validité de ce principe, le magistrat invoqua entre autres cas celui de Joseph Ransonnet, originaire du pays de Liège, «et qui a fini son année sans contestation ni opposition.» (³ bis)

^{**}) D'après A. BRUCK (op. cit. p. 400), Marie-Jeanne aurait épousé le notaire A. Broucque. Nous avons vu que ce dernier avait pour femme la fille des époux Ransonnet-Renard (V 3). Broucque était le parrain de la soeur de Marie-Jeanne qui portait le même prénom et qui naquit le 5. 12. 1732. (⁸ bis)